

L'écoute Gretzoise

TRIMESTRIEL D'INFORMATIONS DE LA VILLE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

n°125

JANVIER - FÉVRIER
MARS 2021



Parc du Val des Dames Jardin monastique



PUB

SOMMAIRE

- 4 - 5 | **ACTUALITÉS**
- 6 - 8 | **INFOS PRATIQUES**
- 9 - 10 | **EN BREF**
- 11 - 12 | **DOSSIER
AGENDA**
- 13 | **CADRE DE VIE**
- 14 - 20 | **RÉTROSPECTIVE**
- 21 - 22 | **ZOOM**
- 23 | **ÉTAT CIVIL**

Trimestriel d'informations
de la ville de Gretz-Armainvilliers

Directeur de la publication :

Jean-Paul Garcia Robin

Rédacteur en chef : Isabelle Lenoir

Tirage : 3 800 exemplaires

Photo de couverture :

Nous adressons tous nos remerciements à ceux qui, par leur annonce publicitaire (commerçants, sociétés, industriels) ont souscrit à la parution de cette édition.

**Conception & réalisation :**

EMS - Études, méthodes & stratégies

Email : ems38@orange.fr

Dépôt légal 1^{er} trimestre 2021

Photos et droits réservés à la Mairie



MES CHERS CONCITOYENS,

Nous venons de vivre une année 2020 difficile à tous les points. Que ce soit au niveau sanitaire, social ou professionnel, cette année 2020 marquera l'esprit et la conscience de ceux qui l'ont vécu.

Nous n'oublierons pas pour autant l'élan de solidarité et de dévouement des acteurs de la santé et de tous ceux qui ont participé à maintenir un bien-être social de nos concitoyens.

Votre Municipalité et les agents territoriaux ont essayé au maximum de vous satisfaire et de maintenir les services à la population.

Notre ville se développe et dans quelques mois toute la commune aura accès à la fibre optique à domicile. Le dispositif mis en place par Seine et Marne Numérique dans notre commune est dans sa phase active. Après l'aiguillage des lignes, les changements de raccordements ont été posés dans différents secteurs de la commune. Le premier secteur raccordé devrait être celui du centre-ville (église, mairie, résidence Champagne, logements collectifs Nationale 4). Par la suite, le secteur du quartier Ouest de la ligne de chemin de fer jusqu'à la place Victor Hugo devrait être opérationnel en début d'été 2021. Les autres quartiers le seront pour la fin de l'année 2021.

Des travaux de voirie vont voir le jour début mars pour l'Avenue du Rêve, ensuite Rue du Chemin Vert et Rue Adrien Ledoux afin de refaire la couche de roulement dégradée depuis un certain temps.

Les travaux de rénovation de l'ancienne bibliothèque vont commencer en avril afin d'y accueillir les futurs bureaux du CCAS.

La Ville a acquis, par préemption, un immeuble rue de Paris, pour y installer un nouveau local pour la PMI et développer au centre-ville des activités pour le Relais des Assistantes Maternelles.

Nous espérons que cette année voit la concrétisation de vos projets, qu'elle puisse conforter vos liens familiaux et amicaux.

Que la solidarité continue à s'exprimer autour de vous pour atténuer les difficultés et la souffrance de cette crise sanitaire. Que vos emplois, pour certains d'entre vous remis en question, soient pérennisés.

*Prenez soin de vous et des vôtres.
Amicalement*

Jean-Paul GARCIA ROBIN
Maire de Gretz-Armainvilliers

CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 NOVEMBRE 2020

PRINCIPALES DÉCISIONS

Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, *a adopté* le règlement intérieur du Conseil municipal.

Tarifs des accueils périscolaires Année 2021.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, *a décidé* de reconduire à l'identique, pour l'année civile 2021, les tarifs de l'accueil périscolaire qui s'établissent comme suit :

- Accueil périscolaire matin : 1.70€
- Accueil périscolaire soir : 3€

Tarifs de la restauration collective Année 2021.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, *a décidé* de reconduire à l'identique, pour l'année civile 2021, les tarifs de la restauration collective qui s'établissent comme suit :

- Repas enfant : 4€
- Repas adulte : 4,85€

Tarif de l'étude surveillée – Année 2021.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, *a décidé* de reconduire à l'identique, pour l'année civile 2021, le tarif de l'étude surveillée qui s'établit comme suit :

- Etude surveillée : 1,90 €

Tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement – Année 2021.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, *a décidé* de reconduire à l'identique, pour l'année civile 2021, les tarifs des accueils de loisirs sans hébergement qui s'établissent comme suit : voir tableau 1

Accueil de loisirs sans hébergement L'arbre aux enfants : organisation d'un mini séjour et fixation du tarif.

Le Conseil municipal *a décidé*, à l'unanimité, d'organiser, si la situation sanitaire le permet, un mini-séjour durant les vacances de printemps 2021, soit du 19 au 21 avril 2021, pour les enfants âgés de 7 à 11 ans fréquentant régulièrement l'accueil de loisirs L'arbre aux enfants ; a fixé la participation des familles en se référant aux tarifs arrêtés par le Conseil municipal pour la prestation accueil de loisirs sans hébergement à la facturation de 3 demi-journées sans repas et d'un forfait de 149€ ; a décidé que compte-tenu des difficultés parfois rencontrées à recouvrer le montant des frais médicaux, demander aux familles de fournir un chèque de caution de 50€ par enfant, afin de couvrir d'éventuelles dépenses.

GTO Rugby Centre 77 – Demande de subvention de fonctionnement exceptionnelle.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, *a approuvé* l'octroi à l'association GTO Rugby Centre, pour la saison sportive 2020/2021, d'une subvention exceptionnelle de 4000 € afin de permettre au club de faire face aux dépenses induites par le maintien de l'équipe senior en division fédérale 3.

Personnel communal – Instauration d'une prime exceptionnelle au bénéfice des agents communaux particulièrement mobilisés dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire Covid-19.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, *a décidé* l'instauration d'une prime exceptionnelle au bénéfice des agents communaux mobilisés en présentiel durant la crise sanitaire sur la période courant du 23 mars 2020 au 10 mai 2020 inclus et a fixé le montant de cette prime à 60€ par jour de travail dans la limite de 1000€ par agent.

Personnel communal – Prime annuelle 2020.

Le Conseil municipal *a fixé*, à l'unanimité, à 523€ le montant 2021 de la prime annuelle accordée aux agents titulaires et a reconduit les critères d'attribution de celle-ci qui s'établissent comme suit :

- Prime payée intégralement pour les agents qui : partent en retraite en cours d'année, décèdent durant leur activité, sont placés en congé maternité, congé de longue maladie ou de longue durée, congé pour accident de service ou maladie professionnelle et ceux qui travaillent à temps partiel thérapeutique.
- Prime payée au prorata de leurs temps de présence pour les agents qui : sont recrutés en cours d'année, muent en cours d'année, partent en disponibilité ou en détachement en cours d'année, quittent la collectivité, travaillent à temps partiels ou à temps incomplet, qui ont eu des jours d'absence de service fait, qui bénéficient d'un congé parental en cours d'année, reprennent à temps plein en cours d'année, cumulent plus de 90 jours calendaires d'absence pour congé de maladie ordinaire dans l'année civile.
- Prime non versée pour les agents : en disponibilité pour convenances personnelles, en disponibilité d'office, en détachement dans une autre collectivité, pour lesquels une sanction disciplinaire (groupe 1,2,3 ou 4) a été appliquée dans l'année civile.

Personnel communal – Création de deux emplois non-permanent.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, *a décidé* la création de deux emplois non permanents d'adjoint administratif (catégorie C) afin de

pouvoir faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité.

Désignation du délégué élu au sein du Comité national d'action sociale (CNAS).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, *a désigné* Monsieur Claude MONGIN, adjoint au maire, en tant que délégué de la commune auprès du Comité national d'action sociale.

Convention pour l'implantation de sous-répartiteurs optiques dans le cadre de l'arrivée de la fibre jusqu'à l'habitant.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, *a décidé* de conclure avec la société Seine-et-Marne THD, une convention relative à l'autorisation d'occupation d'emprises du domaine public pour l'installation d'équipements nécessaires à l'exploitation du réseau de communication électronique à très haut débit FTTH.

Admission en non-valeur de produits irrécouvrables.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, *a décidé* l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables à hauteur de 9 506,49€.

Admission en non-valeur de créances éteintes.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, *a décidé* l'admission en non-valeur de créances éteintes à hauteur de 8 362,23€.

Décision modificative n°1 au budget 2020.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, *a adopté* la décision modificative n°1 au budget 2020 de la commune qui s'établit comme suit : voir tableau 2

CCAS – versement anticipé d'une partie de la contribution communale.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, *a accepté* de verser au centre communal d'action sociale de la commune une avance sur la contribution 2021 de la commune ; a fixé le montant de cette avance à 56 666,67€ et a pris note que le versement de cette avance interviendra au début d'exercice 2021 à première demande des services.

Vote de l'autorisation relative aux dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, *a décidé* d'ouvrir, sur le budget 2021, des crédits d'investissements à hauteur de 1 077 699,25€ répartis comme suit : voir tableau 3

1

Rattachement administratif	Famille 1 entiers					Famille 2 entiers					
	1 200 euros rapport	1 200 euros rapport PPA	12 200 euros rapport	12 200 euros rapport PPA	12 200 euros rapport	1 200 euros rapport	1 200 euros rapport PPA	12 200 euros rapport	12 200 euros rapport PPA	12 200 euros rapport	
Zoligro's	1 137 €	1 221 €	4 213 €	2 141 €	8 201 €	3 131 €	8 868 €	4 150 €	1 173 €	4 141 €	1 198 €
1 100 € à 1 450 €	8 377 €	8 357 €	2 719 €	8 201 €	4 141 €	7 131 €	8 201 €	1 201 €	8 111 €	3 111 €	
1 450 € à 1 600 €	8 377 €	8 277 €	3 101 €	8 219 €	4 201 €	8 817 €	8 817 €	1 811 €	4 141 €	3 111 €	
1 600 € à 1 800 €	3 101 €	3 101 €	3 101 €	3 101 €	4 211 €	8 868 €	8 868 €	2 841 €	8 817 €	3 111 €	
1 800 € à 2 131 €	8 344 €	7 144 €	3 861 €	3 201 €	8 219 €	8 201 €	4 141 €	3 811 €	8 817 €	4 211 €	
2 132 € à 2 420 €	10 111 €	7 811 €	3 821 €	7 801 €	8 811 €	8 201 €	6 211 €	1 341 €	7 841 €	4 141 €	
2 420 € à 2 700 €	10 801 €	8 101 €	4 111 €	7 801 €	8 201 €	8 241 €	7 241 €	3 811 €	7 241 €	4 141 €	
2 700 € à 3 101 €	11 111 €	8 811 €	4 411 €	8 101 €	8 101 €	10 211 €	7 211 €	3 811 €	7 811 €	8 111 €	
3 100 € à 3 600 €	11 601 €	8 101 €	4 211 €	8 401 €	8 801 €	10 111 €	8 111 €	4 101 €	7 811 €	8 411 €	
3 600 € à 4 100 €	12 211 €	8 211 €	5 101 €	8 811 €	8 211 €	11 211 €	8 211 €	4 801 €	8 211 €	8 211 €	
4 100 € à 4 617 €	12 811 €	10 211 €	5 401 €	8 101 €	8 401 €	11 711 €	8 211 €	4 811 €	8 211 €	8 211 €	
4 618 € à 5 133 €	13 441 €	10 341 €	5 811 €	8 801 €	7 801 €	12 241 €	8 241 €	5 111 €	8 211 €	8 401 €	
5 134 € à 6 019 €	14 001 €	11 001 €	6 211 €	8 201 €	7 401 €	12 841 €	10 441 €	5 611 €	8 211 €	8 741 €	
Au total de	6 019 €	14 719 €	12 219 €	6 401 €	10 241 €	7 861 €	10 811 €	11 201 €	8 211 €	8 441 €	
hors communes	14 719 €	12 219 €	8 401 €	10 241 €	7 861 €	14 719 €	12 219 €	8 401 €	10 241 €	7 861 €	

Rattachement administratif	Famille 3 entiers					Famille 4 entiers et 0					
	1 200 euros rapport	1 200 euros rapport PPA	12 200 euros rapport	12 200 euros rapport PPA	12 200 euros rapport	1 200 euros rapport	1 200 euros rapport PPA	12 200 euros rapport	12 200 euros rapport PPA	12 200 euros rapport	
Zoligro's	1 137 €	8 311 €	8 401 €	1 121 €	8 811 €	2 811 €	8 811 €	8 111 €	1 111 €	8 811 €	2 811 €
1 100 € à 1 400 €	8 811 €	4 101 €	1 101 €	8 811 €	5 111 €	8 811 €	4 101 €	1 101 €	8 401 €	2 811 €	
1 400 € à 1 600 €	1 111 €	4 101 €	2 811 €	5 801 €	3 101 €	8 811 €	4 101 €	1 101 €	8 811 €	5 111 €	
1 600 € à 1 800 €	7 201 €	8 101 €	3 101 €	8 811 €	3 201 €	7 101 €	4 101 €	3 101 €	8 201 €	3 101 €	
1 800 € à 2 131 €	7 201 €	8 101 €	3 101 €	8 201 €	8 211 €	7 101 €	8 101 €	2 101 €	8 201 €	3 101 €	
2 132 € à 2 420 €	8 211 €	8 211 €	2 711 €	4 101 €	3 801 €	7 101 €	8 101 €	3 101 €	6 201 €	5 211 €	
2 420 € à 2 700 €	8 201 €	8 101 €	2 101 €	8 801 €	4 111 €	8 211 €	8 211 €	3 211 €	8 101 €	5 201 €	
2 700 € à 3 101 €	8 201 €	8 101 €	3 211 €	8 101 €	4 101 €	6 201 €	8 101 €	3 101 €	8 101 €	4 201 €	
3 100 € à 3 600 €	8 811 €	7 211 €	2 411 €	7 101 €	4 201 €	8 211 €	8 211 €	2 101 €	8 811 €	4 201 €	
3 600 € à 4 100 €	8 101 €	7 101 €	3 211 €	7 101 €	4 201 €	8 101 €	7 101 €	2 101 €	8 101 €	4 211 €	
4 100 € à 4 617 €	10 101 €	7 101 €	3 101 €	8 101 €	8 211 €	8 101 €	7 101 €	2 101 €	8 101 €	4 201 €	
4 618 € à 5 133 €	10 101 €	8 101 €	4 101 €	8 101 €	8 101 €	10 101 €	8 101 €	3 101 €	8 101 €	8 101 €	
5 134 € à 6 019 €	11 101 €	8 101 €	4 101 €	8 101 €	8 101 €	10 101 €	8 101 €	3 101 €	8 101 €	8 101 €	
Au total de	8 019 €	10 101 €	8 101 €	8 101 €	8 101 €	11 101 €	8 101 €	4 101 €	8 101 €	8 101 €	
hors communes	14 719 €	12 219 €	8 401 €	10 241 €	7 861 €	14 719 €	12 219 €	8 401 €	10 241 €	7 861 €	

2

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES	
042 - article 6811 - (Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles)	+ 160 000 euros
57 - article 678 - (Autres charges exceptionnelles)	- 160 000 euros
SECTION D'INVESTISSEMENT	
NB : les articles 28 correspondent à des comptes d'amortissement suivant la nature des biens à amortir	
RECETTES	
040 - article 28088	+ 1 075 euros
040 - article 28151	+ 70 946 euros
040 - article 281531	+ 8 210 euros
040 - article 281533	+ 1 012 euros
040 - article 28158	+ 29 195 euros
040 - article 28182	+ 4 405 euros
040 - article 28183	+ 45 157 euros
Total	+ 160 000 euros
DÉPENSES	
21 - article 2132 - (immeuble de rapport)	+ 146 000 euros
16 - article 1641 - (Emprunts en euros)	+ 14 000 euros
Total	+ 160 000 euros

3

Chapitre	Montant en euros	Opérations
Chapitre 20	100 000	Immobilisations incorporelles
Chapitre 21	977 699.25	Immobilisations corporelles

MONOXYDE DE CARBONE, VIGILANCE.

Gaz inodore, incolore, non irritant, indétectable par l'homme, le monoxyde de carbone est la première cause de mortalité accidentelle par intoxication en France.

Tous les types d'appareils à combustion, quel que soit le combustible utilisé, constituent une source potentielle de monoxyde de carbone : les chaudières à bois, à charbon, à gaz ou à fioul, les chauffe-eau, les inserts de cheminées et les poêles, les chauffages mobiles d'appoint, les moteurs automobiles dans les garages, les groupes électrogènes.

De ce fait afin d'éviter tout accident d'intoxication : Avant chaque hiver :

- Faites vérifier vos installations par un professionnel qualifié
- Faites effectuer un ramonage mécanique de vos conduits et cheminées au moins une fois par an

Pendant tout l'hiver :

- Aérez votre logement
- Ne bouchez jamais les entrées d'air
- Respectez les consignes d'utilisation des appareils à combustion

En période de grand froid :

- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage
- N'utilisez pas les chauffages d'appoint en continu

Pour encore plus de sécurité, vous pouvez aussi équiper votre logement d'un détecteur de monoxyde de carbone. Pour davantage d'informations, RDV sur :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/intoxications-au-monoxyde-de-carbone>

**URBANISME :
DÉCLARER SES TRAVAUX**

Vous êtes propriétaires d'une maison ou d'un terrain constructible ; avant de réaliser des travaux, déclarez-les en mairie.

La marche à suivre, étape par étape :

- 1 - Retirez le formulaire correspondant à votre demande, sur le site de la commune ou sur le site : www.service-public.fr
- 2 - Déposez le formulaire complété et signé en mairie en autant d'exemplaires que nécessaire. Tous les exemplaires doivent comporter une signature originale.
- 3 - Selon la nature des travaux, la mairie instruit votre demande ou l'adresse au service instructeur mutualisé.
- 4 - La mairie vous donne l'autorisation ou non des travaux via un arrêté.
- 5 - Après réception de cette autorisation, et seulement après, vous pouvez passer votre commande auprès de vos fournisseurs et prestataires.
- 6 - Demandez à la mairie une occupation du domaine public si les travaux débordent sur une route ou un trottoir.
- 7 - Adressez à la mairie le formulaire de déclaration d'ouverture de chantier, si nécessaire.
- 8 - Affichez votre arrêté pendant toute la durée des travaux.
- 9 - Adressez à la mairie la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux, si nécessaire.

Pour rappel, voici les travaux qu'il faut déclarer : les ravalements, clôtures, fenêtres, portes, volets, toitures et gouttières, constructions et extensions d'habitation, abris de jardin, garages, vérandas, piscines, terrasses... Si vous commencez vos travaux sans l'autorisation de votre municipalité, vous pouvez être obligé par la suite de démonter les ouvrages réalisés sans autorisation et de revenir à l'état initial. Le maire est obligé de signaler les infractions et de transmettre ses constats au Procureur de la République.

Service de l'Urbanisme

Ouverture au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et le samedi de 8h30 à 12h.
Contact : 01 64 42 83 00.

AIDE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Commerces, bars, cafés, restaurants, artisans ...

Vous êtes confrontés à une fermeture administrative lors de la période de confinement de novembre dernier et vous avez des problèmes pour payer votre loyer ?

La Région Ile-de-France propose une aide de 1000€.

Pour plus de détails rendez-vous sur le site :

<https://www.lesportesbriardes.fr/2021/01/25/nouveau-dispositif-daide-pour-les-commerçants/>





RECENSEMENT

QUI ? Tous les Français âgés de 16 ans, filles et garçons.

OU ? A la mairie du domicile.

QUAND ? Dès l'âge de 16 ans.

AVEC QUOI ? La carte d'identité, le livret de famille et un justificatif de domicile.

POURQUOI ? Pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, ...). Pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD). Pour l'inscription d'office sur les listes électorales.

CRÉATION DE L'ASSOCIATION AUX PAS FOULÉS



Malgré l'actualité morose liée à la situation sanitaire qui impacte sérieusement le monde associatif et sportif, le paysage associatif de votre Ville accueille à partir de janvier 2021 une nouvelle association.

Aux Pas Foulés est une association pour les amoureux de la nature et de marche. Le club de randonnée propose dès maintenant des activités dans le respect des règles sanitaires et suivant les consignes de la Fédération Française de la Randonnée.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à envoyer un mail à l'attention de la présidente de l'association, Catherine RUMIZ, à l'adresse suivante :

auxpasfoules@gmail.com

ARBRE À LIVRES (VAL DES DAMES)



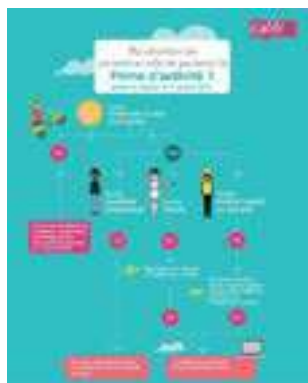
Concept développé au Royaume-Uni, la boîte à lire est une petite bibliothèque de rue où chacun peut déposer et emprunter des livres gratuitement, privilégiant ainsi l'accès à la culture.

C'est aussi un projet solidaire qui favorise le lien social, encourage une économie du partage et développe une démarche éco-citoyenne. En déposant ou en empruntant un livre dans une boîte à lire, vous lui donnez une seconde vie, tout en respectant l'environnement.

Dans le cas de la boîte à lire du parc du Val des Dames, il s'agit en réalité d'une véritable souche d'arbre transformée cet été par l'équipe des ateliers municipaux. Equipé d'un toit biscornu pour la protéger des intempéries, cet arbre à livres est un concept collaboratif innovant et novateur en matière de culture et de lecture.

PRIME D'ACTIVITÉ

Si vous exercez une activité professionnelle ou si vous êtes indemnisé au titre du chômage partiel ou technique et que vos ressources sont modestes, la Prime d'activité complètera vos revenus d'activité professionnelle.



Pour bénéficier de cette aide de l'Etat, il faut en faire la demande à la Caisse d'allocations familiales. Le calcul de la prime d'activité est complexe car il dépend de la composition et des revenus du foyer : chaque situation est différente.

Quelles sont les conditions d'attributions ?

- Avoir plus de 18 ans
- Habiter en France de façon stable
- Exercer une activité professionnelle ou être indemnisé au titre du chômage partiel ou technique
- Etre français ou citoyen de l'Espace économique européen ou Suisse et ou être citoyen d'un autre pays et séjourner en France de façon régulière depuis au moins 5 ans

Vous ne pouvez pas bénéficier de la Prime d'activité si vous êtes :

- Travailleur détaché exerçant temporairement votre activité en France
- En congé parental, en congé sabbatique, sans solde ou en disponibilité, sauf si vous percevez des revenus d'activité
- Etudiant ou apprenti et que vous percevez par mois un revenu égal ou inférieur à 78% du Smic net.

La demande de prime d'activité doit être effectuée en ligne sur le site caf.fr

BIENVENUE**La dame ô Thés**

**36 Bd Victor Hugo
06 81 57 27 25**

Ladameothes.fr

Horaires : Mardi, jeudi et vendredi de 10h à 12h30 et de 15h à 18h - Mercredi de 10h à 12h30 - Samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h

**Kamalam Alimentation Générale**

**72 rue de Paris
07 58 59 55 81**

Horaires : Tous les jours de 8h à 20h

**Tabac Drugstore 48**

**48 boulevard Victor Hugo
01 64 42 05 46**

Horaires : Du lundi au samedi de 7h30 à 13h30 et de 15h à 19h30 - Fermé le dimanche

**SK Phone Vente et réparation**

**56 rue de Paris
07 82 56 01 93**

Horaires : Du lundi au samedi de 9h à 20h
Ouvert le dimanche matin

ELAGAGE DES ARBRES ET DES HAIES



En tant que riverains de l'espace public, vous avez des obligations, notamment celle d'élaguer vos arbres et haies.

En effet, le Code Civil précise que les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure de voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux. Les branches ne doivent pas non plus toucher les conducteurs aériens d'électricité et de téléphonie ainsi que l'éclairage public. En cas de manquement, vous vous exposez à des poursuites, les travaux d'élagage nécessaires pouvant être ordonnés à vos frais. Lorsque vos plantations empiètent sur le domaine public, l'élagage du

branchage des arbres peut être dicté par le souci de la sécurité des citoyens qui empruntent la voie publique, communale ou départementale. Les maires ont le droit, au titre de leur pouvoir de police, d'exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'élagage des plantations.

La mairie peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain, après une mise en demeure par lettre recommandée avec AR et restée sans effet. Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire. Néanmoins, pour vous rassurer, les travaux d'élagage peuvent être reportés à une date ultérieure pour être effectués durant une période propice pour les végétaux.

VOL PAR FAUSSE QUALITÉ OU PAR RUSE : PRENEZ VOS PRÉCAUTIONS



Des inconnus peuvent se présenter chez vous sous une fausse qualité (faux policiers, faux agents EDF, faux employés de mairie, faux plombiers, ...) pour rentrer plus facilement dans votre domicile et vous voler.

Quelques conseils :

- N'ouvrez jamais la porte à une personne inconnue, quelle que soit la raison invoquée
- Ne laissez jamais entrer une personne inconnue chez vous
- N'indiquez pas sur votre boîte aux lettres que vous vivez seul(e)
- Ne conservez pas trop d'argent liquide ou d'objets de valeur (bijoux ...) chez vous

En cas de doute, téléphonez

à la Police au 17 ou à la Police municipale de Gretz-Armainvilliers au 01 64 42 83 32

UN EMPLOI PRÈS DE CHEZ MOI !



Créée en janvier 2010, la Communauté Les Portes Briardes entre villes et forêts repose sur un bassin d'emplois regroupant les communes membres : Férolles-Attilly, Ozoir-la-Ferrière, Gretz-Armainvilliers, Lésigny, Ozoir-la-Ferrière et Tournan-en-Brie.

Aujourd'hui tout particulièrement, l'emploi des administrés et d'autant plus des jeunes est une question essentielle pour les collectivités. Mission prioritaire des Portes briardes, le développement économique et de l'emploi entretient sur le territoire de la communauté de communes un véritable réseau de professionnels de l'emploi, des recruteurs et les demandeurs d'emploi.

Afin de répondre à sa mission de mise en valeur de l'emploi local, la

Communauté de communes les Portes briardes entre villes et forêts a mis en place une plateforme à destination des administrés à la recherche d'un emploi. Depuis mai 2020, les habitants et les recruteurs bénéficient ainsi d'un partenariat entre Les Portes Briardes et la société JobiJoba, leader de la recherche d'emploi sur internet en France et en Europe grâce à une nouvelle plateforme.

Rendez-vous sur : emploi.lesportesbriardes.fr !



DISPOSITIF COMMUNAL POUR LA NEIGE ET LE VERGLAS

La Ville de Gretz-Armainvilliers met en œuvre de nombreux moyens matériels et humains pour assurer le bien-être et la sécurité des habitants de la ville l'hiver.

En cas de nécessité, nos équipes interviennent sur les principaux axes de circulation de la commune par temps de neige ou de verglas.

Les services Techniques de la Ville disposent d'une astreinte de décision qui lance les différentes interventions à effectuer sur le terrain en fonction des prévisions météo hivernales. Dans le cas d'une alerte météo pour de la neige et/ou du verglas, une équipe d'agents techniques intervient sur le territoire de la commune.

Gretz-Armainvilliers dispose de plusieurs moyens de prévention et d'action pour lutter contre le verglas et la neige pendant la saison hivernale. La municipalité a disposé des bacs à sel dans les écoles de la ville afin d'assurer la sécurité des enfants scolarisés dans les différents groupes scolaires de Gretz en période de verglas.

Les services techniques de la Ville interviennent sur l'espace public de différentes manières. Des petites saleuses de voiries manuelles pour les trottoirs et une saleuse sur un camion benne de 3.5t. Un produit



déverglaçant est également disposé sur la surface des voiries. En cas de neige, une saleuse poids lourd avec une lame chasse-neige placée à l'avant du camion circule sur le territoire communale en suivant un ordre de

tournée par sites et axes prioritaires ; à savoir, le chemin d'accès à la gare, les écoles, le centre-ville, le centre de loisirs et la restauration scolaire.

GRETZ d'autrefois...

**Passage à niveau N°1.
Avenue de la Liberté.**

(carte postale de 1913)



PRÉSENTATION DU PLAN CLIMAT DU TERRITOIRE DE LA CCPB



La question de l'environnement et plus particulièrement du changement climatique constitue un point d'orgue des objectifs des politiques gouvernementales et locales au bénéfice des habitants.

Nous l'avons vu ces derniers mois, la crise sanitaire liée à la pandémie n'a malheureusement pas mis un frein aux changements climatiques amorcés depuis des décennies. En octobre dernier, le sud de la France était frappé par des intempéries d'une rare violence, la vallée de la Roya frappée par d'importantes crues qui ont totalement défigurés les villes et les villages.

De cette manière, de nombreux changements indubitables agissent déjà sur notre quotidien, notre santé et notre futur. Ces changements affecteront de nombreux secteurs

de notre économie ainsi que la vie, animale et humaine. Ces préoccupations climatiques sont une priorité et une responsabilité des dirigeants. Chaque collectivité a son rôle à jouer, à son niveau, pour permettre aux jeunes générations d'avoir un futur positif.

La Communauté de Communes Les Portes Briardes entre villes et forêts s'est lancé dans un vaste projet à destination de la question environnementale.

Initié par l'intercommunalité, le Plan Climat Air Energie Territorialisé doit apporter des solutions pour intervenir localement et définir un plan d'actions concret. Il est établi pour 6 ans et s'articule autour de 5 axes :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre
- L'adaptation au changement climatique

- La sobriété énergétique
- Le développement des énergies renouvelables
- L'amélioration de la qualité de l'air

Il s'agit d'un plan d'actions à la hauteur de l'intercommunalité en terme de compétences et de moyens. Il permettra ainsi d'agir et d'anticiper les effets du changement climatique sur notre territoire. C'est une véritable opportunité pour les 5 communes d'agir ensemble face aux enjeux qui menacent notre planète et améliorer la vie des habitants.

La mise en place du Plan Climat de l'intercommunalité intègre un mouvement national introduit notamment par les Accords de Paris (COP21, 2015) et la Loi de Transition énergétique pour la croissance verte.

Concrètement, comment se passe un Plan Climat ?

La mise en place d'un Plan Climat se déroule en trois étapes, dans le cas de notre intercommunalité :

- La réalisation d'un diagnostic et son partage auprès du public
- Définition d'une stratégie territoriale sur le climat, l'air et l'énergie
- Elaboration du plan d'actions

Le Plan de la Communauté de Communes Les Portes Briardes est à l'étape 1 de son projet : il s'agit déjà de faire un diagnostic territorial énergétique. Cette première étape est fondamentale, surtout pour les habitants du territoire, la population peut avoir connaissance de l'état de santé de son territoire et des différents enjeux qui se présentent.

A ce stade de l'opération, la Communauté de communes souhaite impliquée les citoyens. La question du changement climatique est un sujet qui nous concerne tous : citoyens, acteurs économiques ou élus, chacun peut apporter sa contribution à la lutte contre le dérèglement climatique. Cette démarche n'a donc de sens que si elle est participative. Le diagnostic et la construction du Plan Climat du Territoire sera présenté lors d'une série de réunions publiques organisées par la Communauté de Communes Les Portes Briardes entre villes et forêts en février 2021 :

- Le mardi 9 février 2021, à 19h, pour les associations
- Le jeudi 11 février 2021, à 10h, pour les entreprises et les agriculteurs
- Le jeudi 11 février 2021, à 18h30, pour le grand public

A la suite de ces réunions, pour poursuivre le débat et proposer des idées d'actions, un forum en ligne permettra de prolonger les échanges en se rendant sur

www.lesportesbriardes.fr

AGENDA

MARS

Le 20/03/2021

DÉFI POUR L'ENVIRONNEMENT



AVRIL

Le 04/04/2021*

Pour nos jeunes Gretzois :

LA CHASSE AUX ŒUFS DE PÂQUES

- Val des Dames



Le 10 et 11/04/2021*

JARDIN DE PRINTEMPS

- Val des Dames

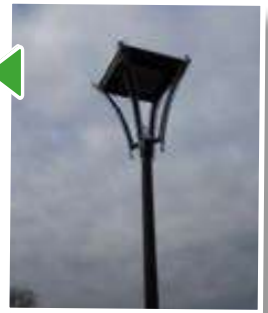


*Sous réserve du protocole sanitaire gouvernemental lié à l'épidémie de COVID-19

CADRE DE VIE



PARC À JEUX
derrière la médiathèque



INSTALLATION DE NOUVEAUX LUMINAIRES
dans les jardins de la mairie



TRAVAUX DE VOIRIE
août 2020 - Rue des bruyères
et Avenue des glands



INSTALLATION DE NOUVEAUX BANCS
à l'école Georges Travers

TRAVAUX D'INSTALLATION DE LA FIBRE OPTIQUE
place de l'église,
boulevard VH,
place de l'école et
monument aux morts



TRAVAUX SUR LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE
septembre 2020
Avenue du Rêve



MISE EN PLACE D'UN PRÉAU
dans la pour la maternelle de l'école Victor Hugo

RÉFECTION DE LA VOIRIE
rue Gambetta depuis
la rue de Paris
jusqu'au rond-point
de la rue Pasteur



RÉFECTION DE LA VOIRIE ENTRÉE DE VILLE
côté Tournan jusqu'au
droit de la résidence
Champagne



SALLE POLYVALENTE
rénovation de la toiture,
installation d'une centrale
de traitement d'air et
d'une VMC.





FEU D'ARTIFICE DU 29 AOÛT 2020

Initialement prévu le 14 juillet, le feu d'artifice, qui est un rendez-vous traditionnel pour célébrer la Fête nationale, avait été annulé et reporté à une date ultérieure.

En effet, cette année, la pandémie liée au virus du COVID-19 a bousculé l'agenda des événements de notre ville. Crise sanitaire oblige, la Ville de Gretz-Armainvilliers a dû se résoudre à décaler la date du feu d'artifice. Bien que la Ville a maintenu cette animation festive, la programmation de la manifestation avait été entièrement repensée afin d'assurer la sécurité sanitaire du public. Ainsi, cette année, exceptionnellement, il n'y avait pas de vente de lampions ni de retraite aux flambeaux.

CÉRÉMONIES COMMÉMORATIVES

1 - Cérémonie commémorative de la Libération du territoire

Le 28 août 2020, la ville de Gretz-Armainvilliers a célébré la libération de son territoire en 1944 par un bataillon américain soutenu par la résistance locale. La libération du territoire de la Seine-et-Marne prendra huit jours. L'armée allemande en déroute fait subir à la population française les pires atrocités. Monsieur André Travers, décédé en avril dernier, était l'un des principaux témoins de la libération de Gretz. Cette cérémonie rendait hommage aux soldats morts pour la France lors de la Seconde Guerre Mondiale et aux personnes mortes pour la Libération.

2 - Cérémonie du 11 Novembre

En raison de la crise sanitaire, la cérémonie des commémorations du 102ème anniversaire de l'Armistice du 11 Novembre 1918 s'est déroulée dans le strict respect des mesures relatives au COVID-19, sans public. Monsieur le Maire et les représentants des Anciens Combattants ont déposé des gerbes de leurs au monuments aux morts ainsi

3 - Cérémonie commémorative du 5 Décembre

Le Samedi 5 décembre, malgré le confinement, la Municipalité a tenu à rendre hommage aux soldats morts pour la France lors de la Campagne d'Afrique du Nord. Comme chaque cérémonie commémorative, Monsieur le Maire et les représentants des Anciens Combattants ont accompagné le processus de la cérémonie avec notamment le rappel des noms des soldats et le dépôt de gerbes de fleurs au monument aux morts. qu'au cimetière en hommage aux soldats morts pour la France lors de la Première Guerre Mondiale.



SALON DES CARTES POSTALES ET DES COLLECTIONS

Le dimanche 13 septembre, les amateurs de cartes postales, de timbres ou encore de numismatique se sont retrouvés pour le 30ème salon des cartes postales et des collections, rendez-vous annuel devenu incontournable à Gretz.

Accessible au grand public, cet événement a eu lieu à la Maison de la Culture et des Loisirs dans un contexte particulier lié à la COVID-19. Les organisateurs ont été obligés bien malgré eux de réduire le nombre d'exposants afin de répondre aux mesures sanitaires. Néanmoins, cette année encore, le salon aura eu son succès auprès des habitués et des curieux en rassemblant près de 200 visiteurs.



BOURSE AUX VÊTEMENTS

En octobre, entre le Jeudi 1er Octobre et le samedi 3 octobre, la Maison de la Culture et des Loisirs a accueilli la bourse aux vêtements qui participe à l'élan de solidarité entre les habitants de la commune.



NOËL DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE

Comme chaque année, les enfants et les professionnelles de la Maison de la Petite Enfance ont pu fêter Noël dans l'ambiance d'un spectacle animé par la Compagnie des Bac à Sable.

Les comédiens ont présenté un spectacle tout en douceur et rêverie au public dynamique des tous petits malgré une après-midi sans sieste.

Afin d'assurer la sécurité sanitaire des enfants et des adultes le spectacle musical a été présenté au public, le 7 décembre, dans la grande salle de la Maison de la Petite Enfance.



FORUM DES ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES

Rendez-vous annuel incontournable de la rentrée des associations de notre Ville, le Forum a eu lieu, cette année, le premier samedi de septembre après la rentrée des classes, dans un climat particulier. COVID-19 oblige, le masque était obligatoire dans les jardins de la mairie afin d'assurer la sécurité sanitaire de tous.

Malgré tout, vous avez été assez nombreux à vous déplacer pour rencontrer les membres des différentes associations culturelles et sportives de notre territoire. Que vous souhaitiez pratiquer une activité physique ou sportive, apprendre une langue ou d'un instrument de musique, pratiquer des loisirs créatifs, le Forum était le lieu idéal pour faire le plein d'informations.

Cette année, exceptionnellement, le public n'a pas pu avoir la chance d'observer des démonstrations sportives comme le karaté ou la capoeira. Les plus curieux ont la chance d'assister au traditionnel lâché de pigeons de l'Envol colombophile gretzois. Les clubs de sports d'équipes et de contact ont encore bénéficié d'un grand intérêt auprès des enfants comme à leur habitude. Les sports individuels et de plein air ont rencontré un vif succès auprès des familles.







► MARCHÉ DE NOËL

Rendez-vous incontournable et traditionnel de la fin d'année dans le calendrier des animations de la Ville, le Marché de Noël a finalement eu lieu le samedi 5 décembre.

Malgré le contexte sanitaire très particulier lié à la COVID-19, il a été décidé de le maintenir. Il inaugure ainsi la saison des fêtes de fin d'année et apporte un peu de bonne humeur dans une atmosphère gâchée par la pandémie.

La Ville de Gretz-Armainvilliers a eu la chance de pouvoir organiser son traditionnel marché de Noël en respectant le protocole sanitaire qui fait désormais partie du quotidien du public. De cette manière, les Gretzois et les visiteurs des alentours, ont pu acheter ou découvrir de l'artisanat local et régional grâce à une trentaine d'exposants.

Le Père Noël était aussi présent tout au long de la journée, pour le plaisir des plus petits et des familles qui ont pu prendre quelques photos tout en respectant les gestes barrières.





▶ SPECTACLE DE NOËL DES ÉCOLES

Pour marquer le début des festivités de Noël auprès des enfants, la Municipalité a organisé, comme chaque année, un spectacle de Noël à destination des élèves des écoles de la ville.

La Compagnie Imagine a fait découvrir l'univers de la magie aux élèves de primaire. Le magicien et son assistance, à la recherche de la poudre d'étoile, ont réalisé quelques tours de magie avec une colombe et un lapin blanc ainsi que des numéros de lévitation et la fameuse boîte percée.

Les plus petits ont assisté au « Noël de la Forêt », un spectacle musical plein de bonne humeur et de messages positifs. Maurice et Garance, les lapins, accompagnés de leur ami le loup, ont organisé un vrai concert de Noël pour les maternelles de Gretz.

Petite surprise, le Père Noël était aussi présent pour assister au spectacle ! Les enfants ont pu profiter de sa présence quelques instants avant qu'il ne retourne au Pôle Nord pour préparer la distribution des jouets.



▶ COLIS DE NOËL/COLIS DES ANCIENS

Le 18 décembre dernier, plus d'une centaine de seniors ont été invités à venir récupérer leur colis de Noël dans des conditions particulières, en respectant un protocole sanitaire stricte.

En effet, dans le contexte de l'épidémie la COVID, le CCAS et la Mairie ont tenu à organiser la remise des colis aux seniors de manière à assurer la santé de ce public fragile. Une organisation bien rodée qui a permis d'apporter un peu de gaieté dans la morosité ambiante de l'actualité. Les membres du CCAS et les bénévoles étaient présents tôt ce matin-là afin d'organiser la distribution aux habitants de la ville. Composés de mets typiques des différentes régions de France, les colis apporteront très certainement satisfaction aux plus gourmands de nos anciens à l'occasion des fêtes de fin d'année. Plusieurs centaines de colis ont ainsi été confectionnés et distribués sur l'ensemble de la journée. En effet, deux groupes ont été constitués pour éviter que les seniors ne soient trop exposés. Le Père Noël de Gretz était bien évidemment présent pour accueillir le public.

RENTÉE SCOLAIRE

2020/2021



Comme chaque année, avec l'arrivée du mois de septembre, les familles ont dû se préparer, à l'issue d'une saison estivale particulièrement chaude, pour l'événement majeur : la rentrée des classes.

Cette année, tout particulièrement, la rentrée scolaire s'est fait dans un climat/ une ambiance singulière. En effet, la pandémie liée au COVID-19 a profondément marqué les professionnels de l'Education nationale et les familles depuis la reprise des cours en juin dernier après une longue période de confinement.

En ce début d'année scolaire, le corps enseignant devra surtout faire en sorte d'assurer un enseignement normal tout en imposant le respect des gestes barrières et la réglementation issue du protocole gouvernemental. Ce protocole sera scrupuleusement appliqué au

sein des établissements scolaires afin d'assurer la sécurité physique et sanitaire des élèves.

Depuis le mois de mars, des aménagements ont été mis en place pour le retour des enfants dans les écoles. Ces installations ont évolué depuis pour répondre aux mesures sanitaires du gouvernement.

Le bien-être des enfants a toujours été la priorité pour les équipes de la Ville et les professeurs.

Une nouvelle classe, de nouveaux camarades, de nouveaux professeurs ... Certains étaient visiblement impatients de retrouver la cour de récréation et l'école tandis que d'autres semblaient plus timides à franchir le portail et quitter, papa, maman et les vacances.

A Gretz-Armainvilliers, ils étaient 933 élèves à faire leur rentrée le mardi 1er septembre 2020, contre 980 à la rentrée 2019, répartis entre les groupes scolaires Georges Travers, Victor Hugo et Leclerc.

L'école Victor Hugo accueille, en maternelle, 145 enfants répartis dans 6 classes et 279 élèves en primaire répartis en 11 classes. Le groupe scolaire Leclerc regroupe 6 classes de primaires dont 156 écoliers et 4 classes de maternelle accueillant 82 enfants. L'école Georges Travers accueille 179 écoliers en primaire avec 7 classes et 92 en maternelle répartis en 4 classes.

L'école maternelle de Victor Hugo accueille une nouvelle directrice, Mme. Sophie COLOMBIER, qui remplacera Mme. MOREL. Bienvenue et bonne rentrée à notre nouvelle directrice.

Du côté de la mairie, ce sont 48 agents municipaux qui ont été mobilisés pour assurer le bon déroulement de cette journée. 14 ATSEM, les encadrants du TAP, 8 agents de restauration, 7 agents de la police municipale, qui assurent la sécurité à proximité des écoles, sans oublier les 19 agents des services techniques qui ont été à l'œuvre tout l'été pour effectuer des travaux d'entretien et de rénovation dans les écoles de Gretz.

DES AIDES POUR RÉNOVER SON LOGEMENT



Autrefois réservées aux plus modestes, certains dispositifs comme MaPrimeRénov' sont désormais accessibles à tous les propriétaires.

Mesure phare du plan de relance gouvernemental de l'économie en faveur des ménages, le dispositif d'accompagnement à la rénovation énergétique MaPrimeRénov' va notamment permettre d'accroître considérablement le nombre de ménages bénéficiant d'une aide de l'Etat dans le cadre de travaux d'amélioration et de transformation de leur habitat.

Alors que les plus aisés pouvaient jusqu'à présent bénéficier du crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE), à partir de janvier 2021, tous les ménages seront logés à la même enseigne et cantonnés aux différents barèmes établis avec MaPrimeRénov'. L'une des grandes nouveautés de

ce dispositif repose sur l'accessibilité aux aides aux copropriétés et aux propriétaires bailleurs. De manière générale, le gouvernement a décidé, à travers la mise en place de ce nouveau dispositif, de soutenir les ménages les plus modestes dans leur transition écologique et énergétique. De cette manière, le dispositif MaPrimeRénov' propose une organisation des foyers de contribuables en quatre catégories, rangées par couleurs : bleu, jaune, violet et rose. Ainsi, selon les revenus, la composition du foyer et le lieu d'habitation, le gouvernement attribuera aux propriétaires une couleur et un montant d'aides plus ou moins important. Pour les roses, les plus aisés, cette nouvelle organisation de redistribution des aides semblera moins avantageuse que l'actuel crédit d'impôt à la transition énergétique (amené à disparaître) ; néanmoins, les catégories de Français les plus aisés pourront bénéficier d'une aide à la rénovation globale et surtout peuvent toujours faire appel aux certificats d'économies d'énergie (CEE) dont l'aide est parfois plus intéressante que MaPrimeRénov'.

Un nouveau dispositif mais pour quoi ?

Une trentaine de types de travaux ou de remplacements d'équipements sont listés par le gouvernement, on retrouve par exemple : l'installation d'un poêle à granulés ou d'une pompe à chaleur, le changement d'un radiateur électrique performant, la réalisation d'un audit énergétique, l'isolation thermique des fenêtres, des murs ou des toitures. Concernant les travaux de rénovation énergétique proposés par certains artisans et entreprises peu scrupuleuses pour l'isolation des murs ou la rénovation d'une chaudière pour 1€ : c'est une arnaque ! Il reste toutefois des offres sérieuses pour les isolations des combles, mais uniquement avec les certificats d'économies d'énergie pour les ménages les plus modestes.

Pour en savoir plus sur le dispositif MaPrimeRénov', rendez-vous sur le site internet dédié : www.maprimerenov.gov.fr

SOLIDARITÉ NUMÉRIQUE

Avec la crise sanitaire, internet et le numérique sont devenus, de manière apparente, des outils indispensables dans notre vie quotidienne. Néanmoins, il existe encore une véritable fracture numérique en France, principalement entre villes et campagnes ainsi qu'entre la jeunesse et les seniors, qui participe à accentuer les inégalités entre tous.

Désormais, la plupart des démarches administratives de la vie courante (impôts, démarches auprès de la préfecture, demandes à la CAF...) se font uniquement par voix dématérialisée, sur internet. Pour certains, c'est un véritable casse-tête.

Heureusement, un collectif de citoyens volontaires et des associations apportent un soutien à ceux dans le besoin. Pendant la période de

confinement du printemps dernier, nombre de personnes qui n'ont pas accès ou qui ne maîtrisent pas ou peu les nouvelles technologies du web notamment ont été lourdement pénalisées et isolées. Dorénavant, une plateforme permet à des médiateurs numériques d'apporter une aide à distance afin d'accompagner les français dans leurs démarches quotidiennes.

La plateforme Solidarité numérique, mise en place par la MedNum et le soutien du secrétariat d'Etat chargé du numérique, offre une aide aux personnes qui ne savent pas utiliser les services en lignes essentiels. Plus de 1200 acteurs de la médiation numérique interviennent sur cette plateforme qui propose plus de 230 ressources, comme des tutoriels, des liens vers des vidéos Youtube ou de sites internet utiles.

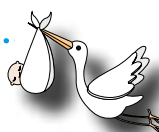
Pour les personnes n'ayant pas accès à un ordinateur ou à internet, il y a également un numéro d'appel gratuit,

le 01 70 772 372, joignable du lundi au vendredi de 9h à 18h. Il permet d'obtenir des conseils auprès d'un médiateur numérique bénévole. Néanmoins, les médiateurs n'effectuent pas les démarches à la place des personnes mais les aident à trouver une solution ou l'information en ligne ou les accompagnent par téléphone dans leurs procédures.

Pour découvrir les contenus mis en ligne pour vous accompagner, RDV sur le site <https://solidarite-numerique.fr/>



ÉTAT CIVIL



NAISSANCES

DE FÉVRIER À DÉCEMBRE 2020

Février

Léna FROSSARD

Juin

Naomi LEGENDRE
Noâm TACHÉ

Juillet

Zion DA FONTE
Meredith BRIDELENCE
Rakib IBRAHIM
Lausane NYOUNGOU MBOM
Jédiaël AKITIKPA
Walid EJJABBOUJ

Août

Léana ARAUJO DE OLIVEIRA
Leandro ABRANTES FREDIANI
Khalil CONDE
Beni Chris MENO TSHIABEBA

Septembre

Thaïs PEREIRA SANTOS
Elio BAYET
Léo MOULOUDJ BELVAUX
Paul REVEILLON

Octobre

Laly PASCUAL MOREAU

Enzo PASCUAL MOREAU
Victoire SORBIER RÉMOND

Novembre

Thaïys BERGOGNES
Wilann PHAROSE
Inayah GUEI
Moussa KANTE
Décembre
Iziã TÉTU
Célya BOUCHÉ

Décembre

Iziã TÉTU
Célya BOUCHÉ

MARIAGES

DE MAI À DÉCEMBRE 2020

Mai

Vanessa GALLIEN et Patrick MENDEZ

Juin

Yousra YAHIA et Aymen TEHRI

Août

Jennifer MOYSAN et
Thierry NARAYANINSAMY

Septembre

Justine DARGENT et William AVISSE
Aurore GINCOURT
et Christophe ROMAC

Octobre

Agnès JOUSSELLIN
et Christian MEYER
Cécile GAUDINEAU
et Olivier ARABI TORRES

Décembre

Adrielly SILVA RIBEIRO
et Ighor DIAS SILVA

DÉCÈS

DE JUIN À DÉCEMBRE 2020

Juin

Françoise DERAPPE épouse OUAZAR
Robert LEMOINE

Juillet

Odette VERGEZ veuve TRAVERS
Marie-Thérèse VOISEMBERT veuve BRIOIS
Marcelle MERILHOU épouse VEILLAT
Janine ROUILLAN épouse TUFFIER
Philippe NAMIÉTA

Août

Antonio SIMOES PEREIRA
Jean-Pierre RIBERAUD
Rosalie CALZADA-HERNANDEZ épouse TRAVERS
Andrée CRAMBERT

Septembre

Francis COUTIN
Eugène WERLÉ

Octobre

Ali BARGOUS
Gérard MIRAULT
Annie NISPOLA veuve EMERY
Salvatore SCOLARO

Novembre

Patricia LARDEMER épouse DE SOUSA DIAS
Yves COGNET
Claudine MASSON
Norbert CHOULET
Irène JATCZAK veuve PILLU

Décembre

Sylvain CAYRAC

Intermarché

SUPER

25 boulevard Victor Hugo
GRETZ ARMAINVILLIERS

☎ **01 64 07 32 19**

leDRIVE Intermarché



HORAIRES

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et samedi 9h - 19h20
Vendredi 9h - 19h40 | Dimanche 9h - 12h20

TOUS UNIS CONTRE LA VIE CHÈRE